

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D26-02-03-13

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 03 février 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12

Date de convocation

24 janvier 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Marie-Christine PATOUILLARD, Jacki BRUN, Laëtitia BASTIN Denis CORSOUX, Estelle ALLEMAND, Martine PAILLET Marie-Lise MASSON, Mégane EMONET Aline PICHON,.

Procuration :

Absents : Pierre-Henri MANIOULOUX, Lionel CHARRAS, Pierre PLATON

Secrétaire de séance : TOURON Jean-Marc

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet de réaménagement du local de chasse (création de cloisons, carrelage, plomberie, électricité..).

Des devis pour un montant de 7006.53 € HT ont été établis par les artisans à la demande de l'ACCA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Région une aide dans le cadre du réaménagement du local de chasse d'un montant de 2 102 € et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

SUBVENTIONS

**Demande de Subvention
Région
Réaménagement du local de
l'ACCA**

Fait à Raucoules, le 03 février 2026

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET